

fautes graves, joignez à l'accusation de quelques péchés celle d'une faute grave du passé, au moins en général, pour assurer votre contrition.

II° Mais la difficulté pour moi est de savoir si mes fautes sont mortelles ou vénielles.....

Je ne les distingue pas facilement.

On ne se coupe pas la gorge, on ne se donne pas un coup de poignard dans le cœur sans le savoir et sans le vouloir. De même aussi, on ne commet jamais de péché mortel *sans le savoir et sans le vouloir.*

Le péché mortel a de si terribles conséquences pour l'âme qu'on ne s'en rend jamais coupable qu'en pleine connaissance de cause. Souvenez-vous donc des conditions requises par la théologie pour une faute mortelle.

Il faut : 1° que la désobéissance à la loi de Dieu soit en matière grave ;

2° Que l'on connaisse la gravité de l'acte qu'on va commettre ;

3° Qu'il y ait enfin, de notre part, une pleine et entière liberté.

Exemples : L'assistance à la messe le dimanche est une matière grave..... Je connais la gravité de cette obligation..... Je suis libre. Je pourrais, si je le voulais, aller à la messe, mais volontairement, par paresse ou pour m'amuser, je reste à la maison..... Péché mortel. L'impureté est matière grave. Je connais la gravité de l'acte que je suis tenté de commettre . . . Je pourrais l'éviter, si je le voulais . . . Mais pour satisfaire mes passions, je l'accomplis . . . Péché mortel. Il en est ainsi des autres matières.

Si l'une ou l'autre des conditions ci-dessus indiquées fait défaut, il n'y a pas de péché grave.